ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risque de déstabilisation du marché français et européen des VSIG

Question écrite n° 8729

Texte de la question

Mme Caroline Colombier alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la crise viticole qui menace en France et sur toute la communauté européenne de par l'échec du gouvernement français et de la Commission européenne dans le cadre du conflit commercial sino-européen portant sur les véhicules électriques chinois et dont les filières Cognac et Armagnac sont des victimes collatérales. Le plus grand vignoble de vin blanc de France, Cognac, d'une superficie supérieure à 90 000 hectares et représentant près de 12 % du vignoble français, faisant vivre plus de 70 000 personnes sur les départements de Charente et de Charente-Maritime et générant plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, cherche des débouchés pour la production de ses vins qui ne pourront être affectés à la production de Cognac à l'occasion de la vendange 2025 en raison de la baisse importante du rendement autorisé par l'AOC, résultant de l'instabilité sur le marché américain et des mesures de rétorsions chinoises liées au conflit commercial portant sur les véhicules électriques chinois. À ce titre, début juillet 2025, 1,5 à 2 millions d'hectolitres de potentiel de récolte demeure sans affectation alors que la date limite de la déclaration d'affectation du parcellaire est au 31 juillet, habituellement au 30 juin. Au regard de l'importance des volumes qui ne pourront pas et ne seront pas absorbés en AOC Cognac, les viticulteurs de la région, comme de l'AOC Armagnac, sont en recherche d'autres débouchés. De par la production de raisin de cuve, il ressort de manière évidente qu'une partie non négligeable de la production des vignobles de Cognac et d'Armagnac seront voués à la production de vin sans indication géographique (VSIG) ou de vin de base mousseux. En cas de récolte importante, la production de plus d'un million d'hectolitres de vin blanc risque de déstabiliser le marché vitivinicole national et communautaire, entraînant par-là-même des troubles sociaux et économiques importants. Au regard de l'inaction du Gouvernement et de la Commission européenne, elle lui demande quelles mesures elle envisage afin de ne pas déstructurer le marché vitivinicole français et communautaire et d'étendre par-là-même les dégâts collatéraux de ce conflit commercial qui n'aurait pas dû concerner la vitiviniculture.

Données clés

Auteur : Mme Caroline Colombier
Circonscription : Charente (3e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8729
Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées
Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025